



# NILELEC DIS A 9 8 1 7 0

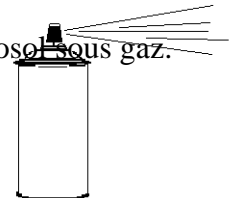
SOLVANT NETTOYANT DE  
CONTACTS

A SÉCHAGE RAPIDE  
à USAGES PROFESSIONNELS



## PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

. Préparation à base d'une association d'hydrocarbures conditionnée en boîtier aérosol sous gaz.



## CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

P R O D U I T   A C T I F	
. ETAT PHYSIQUE	Liquide gras instable
. MASSE VOLUMIQUE	660 g/l +/- 20 g/l.
. REACTION CHIMIQUE	Neutre.
. INFLAMMABILITE	Point d'éclair inférieur à 21 °c, Point d'ébullition supérieur à 35 °c. Classe A1
. ODEUR	Faible de solvant
. COULEUR	Incolore
. POUVOIR SOLVANT : IKB	31
G A Z   P R O P U L S E U R	
. Propulseur hydrocarboné	

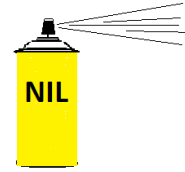
## PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

**Nettoyage dégraissage des contacts.**

**Fortement nettoyant, décolle, disperse et dissout** les salissures, huiles, graisses et autres contaminations présentes sur les surfaces.

**Dans les conditions d'utilisation, compatible avec la plupart des matières plastiques, résines et élastomères utilisés dans la fabrication de contacts.**

**Pour l'industrie électronique, micro-mécanique, contacts de potentiomètres, rhéostats, relais-disjoncteurs, connecteurs, jacks, cosses.**



## MODES ET DOSES D'EMPLOI

Pour des raisons de sécurité, prendre la précaution de mettre le matériel **HORS tension**.

**Pulvériser directement à 15 / 30 cm sur les parties à nettoyer ou sur un chiffon sec et non pelucheux ou à l'aide du tube prolongateur pour les endroits précis ou difficiles d'accès.**

**Selon le cas, laisser agir quelques instants et terminer le nettoyage à l'aide d'un souffleur ou d'un jet d'air comprimé sec, et vérifier le séchage complet avant de remettre le matériel sous tension.**

## RECOMMANDATIONS



### DANGER

H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC/ 122 oF.

Conservé et utilisé à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Conservé hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

Conservé le récipient dans un endroit bien ventilé.  
En cas de contact avec les yeux laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un spécialiste.

**Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.**

**NIL USINE MICHEL**

Sarl au capital de 8.000 €

Les Murets – B.P. 8

Tél. 04.90.20.10.77

E- mail : [nil.usine2@free.fr](mailto:nil.usine2@free.fr)

R.C. 451.822.837

84740 VELLERON

Fax. 04.90.20.02.07

### Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.